

## **VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES**

Séance  
extraordinaire  
du 15 avril 2020

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le mercredi 15 avril à 10h45, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Les membres du conseil municipal étant réunis pour un comité de travail ce mercredi 15 avril 2020 à 9h30 et comme le programme de TECQ nécessite d'être traité en réunion extraordinaire.

Comme tous les membres du conseil sont présents lors du comité de travail, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation et sont tous d'accord à tenir une séance extraordinaire pour les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.
2. Avis de motion projet de règlement numéro 672, règlement décrétant un emprunt de 2 337 195 \$ pour les travaux de mise aux normes des stations de pompage (égout sanitaire) de l'usine de traitement des eaux usées et d'une partie de l'avenue Champlain.
3. Fermeture de la séance extraordinaire.

### **1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.**

04-2020-120

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**  
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

### **2. Avis de motion projet de règlement numéro 672, règlement décrétant un emprunt de 2 337 195 \$ pour les travaux de mise aux normes des stations de pompage (égout sanitaire) de l'usine de traitement des eaux usées et d'une partie de l'avenue Champlain.**

04-2020-121

M. Alain Brochu, conseiller de la Ville de Disraeli donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 672, règlement décrétant un emprunt de 2 337 195 \$ pour les travaux de mise aux normes des stations de pompage (égout sanitaire), de l'usine de traitement des eaux usées et d'une partie de l'avenue Champlain.

Dépose le projet de règlement numéro 672, règlement décrétant un emprunt de 2 337 195 \$ pour les travaux de mise aux normes des stations de pompage (égout sanitaire), de l'usine de traitement des eaux usées et d'une partie de l'avenue Champlain.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

04-2020-122

3. Fermeture de la séance.

Il est,  
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
Et résolu,

De clore cette séance spéciale à 10h22.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

---

M. Jacques Lessard  
Maire

---

M. Patrice Bissonnette  
Dir. gén. / Sec.-trés.

---